

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 13 FEVRIER 2017

Ouverture de la séance à 18 h 00.

→ Secrétaire de séance	:	M. Claude FONTAINE
→ Présents	:	22
→ Pouvoirs	:	4
→ Absent sans pouvoir	:	1

Réf : 17.A.

A – FINANCES/SUBVENTIONS :

1. Rapport d’Orientation Budgétaire 2017 – Budget Principal :

Le rapport est consultable en Mairie.



2. Rapport d’Orientation Budgétaire 2017 – Budget Annexe Vente Energie :

Le rapport est consultable en Mairie.



3. Fonds Parlementaires : Demande pour l’installation d’équipements favorisant l’économie d’énergie dans les bâtiments communaux (66, rue Joliot-Curie) :

Dans le cadre de sa politique de maîtrise des coûts énergétiques, la municipalité souhaite poursuivre l’installation d’équipements favorisant l’économie d’énergie dans certains bâtiments communaux, en l’occurrence l’immeuble sis au 66, rue Joliot-Curie.

Les travaux consistent à effectuer la pose en toiture de panneaux « R-Sun » qui permettent de chauffer et ventiler les locaux. Le montant de ces travaux s’élève à 16 528,72 euros hors taxes.

A cet effet, il est proposé au Conseil Municipal d’autoriser le Maire à présenter une demande de fonds parlementaires en vue d’obtenir les compléments de financements permettant de réaliser ce projet.

Adoptée par 23 voix Pour et 3 Abstentions (M. FOURE Joël, Mme MAHE Véronique, M. AOUSTIN Alain).



4. Demande de subvention au Département en faveur des « déplacements doux » à réaliser sur la Commune :

La Commune a effectué une étude globale d'aménagements pour la réalisation des « déplacements doux » et sécurisés sur l'ensemble de son territoire. Cela concerne principalement la RD n°16, RD n°50, la chaussée de Bais.

Ces projets pouvant bénéficier de financement du Département dans le cadre du « Soutien aux territoires 2017/2021 », il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conclusions de l'étude globale relative aux « déplacements doux » sur la Commune d'une part, d'autre part d'autoriser le Maire à présenter une demande de subvention au Conseil Départemental afin de réaliser les travaux d'aménagements prévus dans l'étude. Le montant des travaux est évalué à 1 304 070 euros hors taxes.

Adoptée à l'unanimité.



5. Demande de subvention auprès du FIPD – Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la vidéo-protection :

La Commune a obtenu l'autorisation de la Préfecture pour mettre en place un système de vidéo-protection aux abords d'équipements publics dont les écoles (plan anti-intrusion attentats).

A cet effet, la Commune peut bénéficier d'un soutien financier du F.I.P.D uniquement pour les équipements installés sur le domaine public.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du F.I.P.D en vue d'assurer le financement de ce système de vidéo-protection.

Adoptée par 23 voix Pour et 3 Contre (M. FOURE Joël, Mme MAHE Véronique, M. Aoustin Alain).



B – MARCHES PUBLICS :

6. Attribution du marché de travaux pour la réfection de la voirie rue du Pouët à Fédrun :

Lors de sa séance du 4 juillet 2016, le Conseil Municipal a décidé de lancer la procédure de consultation des entreprises pour réaliser les travaux de réfection de la voirie, rue du Pouët à Fédrun. Ce marché comprend un lot unique.

Le marché a été attribué à l'Entreprise EIFFAGE pour un montant de 87 680,04 euros hors taxes.

Adoptée à l'unanimité.



C – PERSONNEL :

7. Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal (nouvelles appellations des postes) :

En vertu du Décret 2016-1372 du 12 octobre 2016 relatif aux nouvelles appellations des postes des agents de catégorie C et des dispositions concernant le PPCR – Parcours Professionnels des Carrières et Rémunérations, il est nécessaire de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs des agents communaux au 1^{er} janvier 2017.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ces modifications afin d'être en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires.

Le tableau est consultable en Mairie.

Adoptée à l'unanimité.



D – URBANSIME :

8. Biens vacants et sans maître – Incorporation dans le domaine communal :

Par arrêté municipal du 8 juin 2016, il a été constaté que les parcelles dont la liste est annexée à la présente note, n'avaient pas de propriétaires connus et que les contributions foncières n'avaient pas été acquittées depuis plus de 3 années.

De ce fait, elles ont été déclarées vacantes au sens de l'article 147 de la loi n° 2004-089 du 13 août 2004.

Dans le délai de 6 mois suivant les dernières mesures de publicité effectuées, aucun ayant droit ne s'étant fait connaître, ces biens sont considérés comme sans maître.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de constater le caractère vacant de ces biens et d'autoriser le Maire à les acquérir par voie d'arrêté.

La liste des biens est consultable en Mairie.

Adoptée par 25 voix Pour et 1 Abstention (M. Alain Aoustin).

*

9. Cession Foncière : terrain Fédrun – E n° 3994.

La commune dispose d'un bien non bâti sis à Fédrun, rue du Chef de l'Ile, cadastré section E n° 3994, d'une superficie de 51 m².

Considérant que ce bien est contigu à la propriété de Monsieur Manuel MAHE, qu'il ne présente aucun intérêt pour la commune et conformément à l'avis favorable de la Commission Urbanisme, il est proposé de lui vendre ce terrain moyennant le prix de 2 466 euros net vendeur, dont 936 euros représentant les honoraires du géomètre-expert à la charge de l'acquéreur.

Adoptée à l'unanimité.

.....

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 15

.....